Nations Unies S/2004/34



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 14 janvier 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous adresser la communication ci-jointe, en date du 8 janvier 2004, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-20934 (F) 160104 160104

Annexe

Lettre datée du 8 janvier 2004, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel concernant les opérations de la Force de stabilisation (SFOR) en novembre 2003 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir mettre le texte de ce rapport à la disposition du Conseil.

(*Signé*) Jaap de Hoop **Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Pendant la période considérée (du 1er au 30 novembre 2003), un peu plus de 11 890 soldats étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Sécurité

2. La situation générale est restée calme en Bosnie-Herzégovine pendant la période à l'examen.

3. Le 4 novembre, le tribunal cantonal de Sarajevo a condamné Enes Sakrak à 10 ans de prison pour le meurtre de 30 civils croates de Bosnie dans le village de Grabovica en 1993. Sakrak a été arrêté en août 2003 avec Mustafa Hota pour des crimes de guerre commis par la neuvième brigade des montagnes et a été jugé par le tribunal cantonal après y avoir été autorisé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

4. Le 18 novembre, le Tribunal a annoncé qu'il avait inculpé Milan Babic pour crimes contre l'humanité (un chef d'accusation) et pour violations des lois et coutumes de la guerre (quatre chefs d'accusation) pour des crimes qui auraient été commis en Croatie entre août 1991 et juin 1992. À cette époque, Babic était le président et le premier ministre de la « Republika Srpske Krajine » autoproclamée; il est accusé d'avoir pris part à des activités criminelles visant la purification ethnique de la Krajina, en Croatie. Babic est un ancien président du parti des Serbes de Bosnie; il a récemment témoigné contre Milosevic dans le procès de ce dernier à La Haye. Il a comparu devant le TPIY le 26 novembre.

Attaques dirigées contre la SFOR et activités opérationnelles de la SFOR

5. Pendant la période à l'examen, il n'a été signalé aucun acte de violence notable dirigé contre le personnel de la SFOR.

6. La SFOR continue d'aider à maintenir un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine et de surveiller la situation dans tout le pays pour découvrir d'éventuelles menaces terroristes. Elle continue de participer à l'opération Harvest, aux opérations-cadres et aux exercices. En novembre, de nouvelles caches d'armes et de munitions ont été découvertes dans la zone d'opérations. Le 12 novembre, la SFOR a mené une opération dans les environs de Nevesinje. Les troupes ont fouillé des grottes à la recherche d'éventuelles caches d'armes et de munitions tout en continuant leur porte-à-porte en vue de récupérer des armes. Pendant l'opération en question, les troupes ont confisqué une quantité importante d'armes et de munitions. Le 1er décembre, le quartier général de la SFOR a publié les résultats annuels de l'opération Harvest à cette date. Par rapport à l'année dernière (2002), le nombre d'armes récupérées a augmenté sensiblement dans toutes les catégories, exception faite des grenades à main, pour lesquelles le chiffre est très légèrement en baisse. Dans l'ensemble, novembre 2003 a été un mois fructueux.

7. Parmi les articles rendus ou récupérés du 1er au 30 novembre dans le cadre de l'opération Harvest figuraient 2 009 armes légères (carabines, pistolets et revolvers), 462 910 munitions d'un calibre inférieur à 20 mm, 1 606 munitions d'un calibre de 20 à 76 mm et 32 munitions d'un calibre supérieur à 76 mm, 3 858 grenades à main,

734 mines, 2 236,75 kilogrammes d'explosifs et 4 047 autres articles (mortiers, obus de mortier, grenades à fusil, engins artisanaux et roquettes).

8. Le 5 novembre, la SFOR a organisé une opération de perquisition, consistant en des inspections à l'improviste conduites simultanément dans le bureau du commissaire de la police financière de la Fédération à Sarajevo et dans celui du procureur de Zenica. L'opération a été menée avec l'appui du Haut Représentant dans le cadre de ses initiatives visant à consolider l'état de droit, qui font suite au fait – découvert le 14 octobre – que le personnel de la SFOR et de la communauté internationale avait été placé sous écoutes téléphoniques. La SFOR mènera une enquête afin de déterminer qui est responsable de la mise sur écoute.

9. La SFOR continue d'aider les différents groupes de l'Armée de la Republika Srpska à détruire les excédents de munitions instables, en vertu de l'Opération Armadillo selon laquelle la SFOR doit aider l'Armée de la Republika Srpska à mener les opérations de neutralisation des explosifs et munitions et des antichars. Un centre de coordination au siège de la SFOR a été créé de manière à assurer une meilleure coordination des différentes initiatives et à surveiller de près les mouvements de munitions dans la zone d'opérations. Dans le cadre de cette opération, il est prévu de mettre en place une installation de destruction à grande capacité, qui permettra de détruire les stocks de munitions instables d'ici au 1er mars 2004. Les résultats enregistrés entre début septembre et début novembre 2003 sont impressionnants : plus de 900 000 munitions; 39 000 grenades à main; 23 000 mortiers et près de 5 000 mines antichars ont été détruits.

10. Le 18 novembre, la Suisse a annoncé qu'elle contribuerait à hauteur de 400 000 francs suisses à l'opération menée par le Centre de formation pour le soutien de la paix au camp de Butmir à Sarajevo. Un certain nombre de pays alliés et partenaires ont également participé à ce projet. Le mémorandum d'entente pour le Centre de formation pour le soutien de la paix a été signé lors d'une cérémonie au camp de Butmir le 20 novembre.

11. Le 11 novembre, le Grand quartier général des Puissances alliées en Europe a approuvé la libération d'un espace aérien entre FL410 et FL460 à des fins de trafic aérien civil et a délégué son contrôle à la Direction de l'aviation civile de Bosnie-Herzégovine. Une telle évolution constitue un pas de plus vers la normalisation de l'aviation civile dans la région des Balkans.

Coopération et respect des accords par les parties

12. Le 28 novembre, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a officiellement adopté huit amendements à la Constitution de la Republika Srpska concernant la réforme de la défense. Les amendements susmentionnés ont pour effet de transférer le commandement de l'Armée de la Republika Srpska du Président de la Republika Srpska à la présidence tripartite de la Bosnie-Herzégovine et de transférer le droit de déclarer l'état de guerre de l'Assemblée de la Republika Srpska au niveau de l'État de Bosnie-Herzégovine. Le 29 novembre, la Chambre des peuples de la Republika Srpska a adopté les amendements à l'unanimité. Ces amendements à la Constitution de la Republika Srpska ont permis que la Chambre des peuples de Bosnie-Herzégovine adopte le projet de loi sur la défense en première lecture, et que la Chambre des représentants de Bosnie-Herzégovine adopte la loi en question le 1er décembre.

13. Au cours de la période considérée, les forces armées des entités ont mené des activités d'entraînement normales, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton. Il n'a pas été signalé que des armes aient disparu des entrepôts d'armes en novembre 2003.

14. Au cours de la période considérée, on a dénombré 176 opérations et activités d'entraînement (90 pour l'armée de la Republika Srpska et 86 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine) et 305 mouvements (187 pour l'armée de la Republika Srpska et 118 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine). Au total, 200 activités de déminage des forces armées des entités ont été surveillées. La SFOR a effectué 52 inspections d'entrepôts d'armes et de munitions (armée de la Republika Srpska : 26, armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine : 26). Quatre entrepôts d'armes ont été fermés pendant ce mois et 11 autres sont en instance de fermeture.

Coopération avec les organisations internationales

15. Dans les limites de sa capacité et de son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales qui opèrent dans le théâtre.

Perspectives

16. En novembre, la SFOR a continué d'aider à maintenir un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine. L'Opération Armadillo est une étape décisive de la mission qui consiste à conformer les forces armées de la Bosnie-Herzégovine au mandat du commandant de la SFOR selon lequel le nombre total d'entrepôts d'armes et de munitions en Bosnie-Herzégovine doit être ramené à moins de 10. D'après la SFOR, le même niveau d'engagement sera nécessaire afin de réduire les stocks de munitions de l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Sur le front politique, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a adopté plusieurs amendements essentiels qui permettront d'assurer un contrôle de toutes les forces armées de la Bosnie-Herzégovine au niveau de l'État, ce qui constitue une condition indispensable à une éventuelle participation au Partenariat pour la paix. Pendant le mois de novembre la situation a progressé lentement, mais sûrement.